

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2500

18 novembre 2010

SOMMAIRE

AGW - Transport AG	119983	IVESO Soparfi S.à r.l.	120000
Altervest	119994	Ivy Luxco II S.à r.l.	119983
AMP Capital Redding Investors Global Real Estate Securities Fund SICAV-SIF	119984	Ivy Luxco I S.à r.l.	119983
Anfico Holding S.A.	119977	John Driege S.à r.l.	119986
Balanced Plus	119990	Kapa Technologies S.A.	119986
Buriti 1 S.à r.l.	119959	Kenross Lux S.à r.l.	119987
CGM Lux 1 S.à r.l.	119996	KOBRA (Luxembourg) S.A.	119987
Compagnie Financière de la Clerve S.A.	119992	KVT coinvest S.à r.l.	119988
DHCT II Luxembourg S.à r.l.	119956	Limalux S.A.	119988
Elektro Maas & Hahn S. à r. l.	119992	Linéa 3 Ameublements Sàrl	119989
Feil Investments S.A.	119991	Locamar S.A.	119989
Financière du Sud S.A.	119999	Lorman	119989
Fiscaltop S.A.	120000	Lugor S.à r.l.	119990
FRS Global S. à r.l.	120000	Luxbizz S.A.	119982
Ghyzee	119977	Malago Sàrl	119990
Glimo	119980	Mathen Investments S.à r.l.	119991
GLV Finance Hungary Kft., Luxembourg Branch	119980	MBH	119991
GLV Finance Hungary Kft., Luxembourg Branch	119981	Medialuz S.à r.l.	119991
GLV Finance Hungary Kft., Luxembourg Branch	119980	Mustang Frankfurt	119992
HLK Software S.A.	119981	Mustang Frankfurt	119995
HLK Software S.A.	119981	Mustang Frankfurt	119995
HLK Software S.A.	119982	NBG Synesis Funds Sicav	119999
IFC, International Fire Control S.A.	119983	Nouvel Investissement en Technologie S.A. (N.I.T.)	119981
Immobilière Felgen S.A.	119984	Ramius FOF European Platform	119986
Immobilière Joubine S.à r.l.	119980	Rhein Finanz A.G.	119989
Imprimerie de la Cour Victor Buck	119984	TELITAL PARTECIPAZIONI S.A., Indus- trie per le Telecomunicazioni	119985
ING UKL Loan Investment Co. S.A.	120000	Tourmaline Investments	119977
Italiano S.à r.l.	119985	True Global Ventures S.A.	119965
Italiano S.à r.l.	119985	UBS Money Market Fund Management Company S.A.	119954
Italiano S.à r.l.	119984	UBS Strategy Fund Management Compa- ny S.A.	119955
Italiano S.à r.l.	119986	Vestar International S.A.	119988
		Waren S.A.	119987

UBS Money Market Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.303.

L'an deux mil dix, le trente septembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " UBS Money Market Fund Management Company S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du seize septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 810 du 05 novembre 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B.66.303

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.45 heures sous la présidence de Monsieur Peter SASSE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme Madame Norma CHRISTMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Norma CHRISTMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

- 1.- Den Liquidationsprozess der Gesellschaft zu starten und alle notwendigen Schritte dahingehend einzuleiten.
- 2.- UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. mit dem Recht zur Substitution an eine natürliche Person als Liquidatorin zu bestellen und diese zu beauftragen, mit Hilfe eines Wirtschaftsprüfers einen Liquidationsbericht zu ertstellen.
- 3.- Verschiedenes.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société UBS Money Market Fund Management Company S.A. en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme la société anonyme UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy, (RCSL B.58.535), aux fonctions de liquidateur avec pouvoir de substitution à une personne physique, laquelle aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 10.00 heures.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N.CHRISTMANN, P.SASSE, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44238. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 08 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138742/54.

(100158804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

UBS Strategy Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 36.898.

L'an deux mil dix, le trente septembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "UBS Strategy Fund Management Company S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 23 avril 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 257 du 29 juin 1991,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B.36.898.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Peter SASSE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme Madame Norma CHRISTMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Norma CHRISTMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

- 1.- Den Liquidationsprozess der Gesellschaft zu starten und alle notwendigen Schritte dahingehend einzuleiten.
- 2.- UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. mit dem Recht zur Substitution an eine natürliche Person als Liquidatorin zu bestellen und diese zu beauftragen, mit Hilfe eines Wirtschaftsprüfers einen Liquidationsbericht zu ertstellen.
- 3.- Verschiedenes.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société UBS Strategy Fund Management Company S.A. en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme la société UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy, (RCSL B.58.535), aux fonctions de liquidateur, avec pouvoir de substitution à une personne physique, laquelle aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 9.45 heures.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N.CHRISTMANN, P.SASSE, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44237. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 08 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138744/54.

(100158799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

DHCT II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.365.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of August,
Before Maître Pierre PROBST, notary, residing in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Doughty Hanson & Co Managers Limited, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at 45 Pall Mall, London SW1Y 5JG (United Kingdom) and registered with the Company House under number 03015047,

represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 20 August 2010 which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder and holding all the four hundred thirty-six million seven hundred thirty-seven thousand nine hundred five (436,737,905) shares in issue in "DHCT II Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 146.365, incorporated on April 30th 2009 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1219 on 24 June 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 14th January 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 853 on 24 April 2010.

The sole shareholder declared and requested the notary to record as follows:

(i) The sole shareholder is the sole holder of all of the shares in issue in the Company and the entire issued share capital, represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Ordinary Shares, and fortyeight million three hundred and eighty-seven thousand five hundred and forty-five (48,387,545) shares of each of classes A to I, is duly represented.

(ii) The item on which resolutions are to be passed is the following:

- Increase of the issued share capital by two hundred ninety seven thousand Euro (€297,000) by the issue of a total of twenty nine million seven hundred thousand (29,700,000) Shares of nine (9) different classes (being three million three hundred thousand (3,300,000) shares of each of Classes A, B, C, D, E, F, G, H and I) for a total aggregate subscription price of the Euro equivalent of five hundred thousand Canadian dollars (CAD\$ 500,000) (converted at the HSBC spot rate CAD\$/Euro exchange rate on the day of payment), subscription to and payment of the subscription price of the new Shares, by a cash payment of five hundred thousand Canadian dollars (CAD\$ 500,000), allocation of an amount equal to the aggregate nominal value of the new shares to the share capital and the remainder to the share premium account, consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company.

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital by two hundred and ninety-seven thousand Euro (EUR 297,000) to four million six hundred and sixty-four thousand three hundred and seventy-nine Euro and five cents (EUR 4,664,379.05) by the issue of twenty-nine million seven hundred thousand (29,700,000) Shares of 9 different classes being three million three hundred thousand (3,300,000) shares of each of Classes A, B, C, D, E, F, G, H and I for a total aggregate subscription price of the Euro equivalent of five hundred thousand (500,000) CAN\$ (converted at the CAD\$/Euro exchange rate of 1.3320).

The sole shareholder of the Company subscribed to all the shares so issued and paid the total subscription price of a total amount of five hundred thousand Canadian Dollars (CAD\$ 500,000) (being three hundred and seventy-five thousand three hundred and seventy-five Euro and thirty-seven cents (€ 375,375.37) at the exchange rate of 1.3320). Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

An amount of two hundred and ninety-seven thousand Euro (EUR 297,000) is allocated to the share capital and the remainder to the share premium account.

In consequence of the issue of shares, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is set at four million six hundred and sixty-four thousand three hundred and seventy-nine Euros and five cents (EUR 4,664,379.05) represented by:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Ordinary Shares,
- fifty-one million six hundred and eighty-seven thousand five hundred and forty-seven (51,687,547) class A shares (the “Class A Shares”),

- fifty-one million six hundred and eighty-seven thousand five hundred and forty-seven (51,687,547) (the “Class B Shares”),
 - fifty-one million six hundred and eighty-seven thousand five hundred and forty-seven (51,687,547) (the “Class C Shares”),
 - fifty-one million six hundred and eighty-seven thousand five hundred and forty-seven (51,687,547) (the “Class D Shares”),
 - fifty-one million six hundred and eighty-seven thousand five hundred and forty-seven (51,687,547) (the “Class E Shares”),
 - fifty-one million six hundred and eighty-seven thousand five hundred and forty-seven (51,687,547) (the “Class F Shares”),
 - fifty-one million six hundred and eighty-seven thousand five hundred and forty-seven (51,687,547) (the “Class G Shares”),
 - fifty-one million six hundred and eighty-seven thousand five hundred and forty-seven (51,687,547) (the “Class H Shares”) and
 - fifty-one million six hundred and eighty-seven thousand five hundred and forty-seven (51,687,547) (the “Class I Shares”),
- representing a total of four hundred and sixty-six million four hundred and thirty-seven thousand nine hundred and five (466,437,905) shares of a nominal value of one Euro cent (€0.01) each, all fully paid up.”

All items on the agenda have thus been resolved on.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at approximately three thousand two hundred Euro (EUR 3,200.-).

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le vingt-quatrième jour du mois d’août.

Pardevant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Doughty Hanson & Co Managers Limited, une société constituée sous les lois d’Angleterre, ayant son siège social au 45 Pall Mall, Londres SW1Y 5JG (Royaume Uni) et inscrite auprès du Companies House sous le numéro 03015047, représenté par Monsieur Graeme STENING, demeurant professionnellement à 45 Pall Mall, London SW1Y 5JG (United Kingdom),

ici représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration datée du 20 août 2010, laquelle sera enregistrée avec le présent acte, étant l’associé unique détenant toutes les quatre cent trente-six millions sept cent trente-sept mille neuf cent cinq (436.737.905) parts sociales émises dans «DHCT II Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 146.365, constituée le 30 avril 2009 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1219 du 24 juin 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 14 janvier 2010 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 853 le 24 avril 2010.

L’associé unique a déclaré et requis le notaire d’acter ce qui suit:

(i) L’associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société et l’entière du capital social, représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires et quarante-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (48.387.545) Parts Sociales dans chacune des Classes A à I, est représenté.

(ii) Le point sur lequel des résolutions doivent être passées est le suivant:

- Augmentation du capital social émis de deux cent quatre vingt-dix-sept mille Euro (€ 297.000) par l’émission de vingt-neuf millions sept cent mille (29.700.000) Parts Sociales de neuf (9) classes différentes, soit trois millions trois cent mille (3.300.000) parts sociales de chacune des Classes A, B, C, D, E, F, G, H et I pour un prix de souscription total de l’équivalent en euro de cinq cent mille dollars canadiens (CAD\$ 500.000) (convertie au taux indicateur HSBC CAD\$/Euro à la date du paiement), souscription et paiement par paiement d’un montant de cinq cent mille dollars canadiens (CAD\$ 500.000), affectation d’un montant égal au total de la valeur nominale des nouvelles parts sociales au capital et affectation du montant

restant au compte prime d'émission, modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

A la suite de quoi, la résolution suivante a été passée:

Résolution unique

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille Euros (297.000 EUR) à quatre millions six cent soixante-quatre mille trois cent soixante-dix-neuf Euros et cinq cents (4.664.379,05 EUR) par l'émission de vingt-neuf millions sept cent mille (29.700.000) Parts Sociales de neuf (9) classes différentes, soit trois millions trois cent mille (3.300.000) parts sociales de chacune des Classes A, B, C, D, E, F, G, H et I, pour un prix de souscription total, étant l'équivalent en Euros de cinq cent mille dollars canadiens (500.000 CAN\$) (converti au taux de change CAN\$/EUR du 1,3320).

L'associé unique de la Société a souscrit à toutes les parts sociales ainsi émises et a libéré le prix de souscription total d'un montant total de cinq cent mille dollars canadiens (CAD\$ 500.000) (étant trois cent soixante-quinze mille trois cent soixante-quinze Euros et trente-sept cents (€375.375,37) au taux de change de 1.3320). Preuve du paiement a été montrée au notaire soussigné.

Un montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille Euros (297.000 EUR) est affecté au capital et le restant au compte de prime d'émission.

En conséquence de l'émission des parts sociales, l'associé unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société ayant la teneur suivante:

« **5.1** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions six cent soixante-quatre mille trois cent soixante-dix-neuf Euros et cinq cents (4.664.379,05 EUR), représenté par:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires,
- cinquante-et-un millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-sept (51.697.547) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"),
- cinquante-et-un millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-sept (51.697.547) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"),
- cinquante-et-un millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-sept (51.697.547) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"),
- cinquante-et-un millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-sept (51.697.547) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"),
- cinquante-et-un millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-sept (51.697.547) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"),
- cinquante-et-un millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-sept (51.697.547) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"),
- cinquante-et-un millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-sept (51.697.547) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"),
- cinquante-et-un millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-sept (51.697.547) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"),
- cinquante-et-un millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-sept (51.697.547) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"),

représentant un total de quatre cent soixante-six millions quatre cent trente-sept mille neuf cent cinq (466.437.905) parts sociales, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01), toutes entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, coûts, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte d'augmentation de capital sont estimés à approximativement à trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T.HOSS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 26 août 2010. DIE/2010/8174. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 11 septembre 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010135958/171.

(100155258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Buriti 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.080.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the fourth day of October.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg City.

There appeared:

VIVa SICAV-FIS, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 150.603, here represented by ViVa Partners S.à r.l., a private limited liability company organized under the laws of Luxembourg, acting as the General Partner (associé gérant commandité) of VIVA SICAV-FIS,

here represented by Frederik Kuiper, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which they act, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée", which such party declares to incorporate.

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 12 and 16 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Buriti 1 S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall have the power to acquire shares in its own share capital, provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of, and on the terms and conditions to be decided upon by the single partner or the general meeting of the partners, as the case may be. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 12. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 13. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance"). The managers shall be appointed and designated as category A manager or category B manager.

The manager(s) is(are) appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the partners, adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of one category A manager and one category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. Separate notice shall not be required for individual meetings held at time and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies (including at least one category A manager and one category B manager) and provided that at least two managers are physically present (or deemed physically present). Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority (including the approval of at least one category A manager and one category B manager). The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such

participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name and on behalf of the Company.

Art. 15. An annual general meeting of the partners shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than 25 (twenty-five) partners, resolutions of partners can be passed in writing by all the partners instead of being passed at general meetings. In this case, each partner shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 16. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2010.

Art. 18. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends.

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) partners. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by VIVA SICAV-FIS, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500 EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EURO (1,250 EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The following has been appointed as single manager:

Luxembourg Corporation Company S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Luxembourg R.C.S. B 37.974

The duration of its mandate is unlimited.

2) The address of the Company is L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

VIVa SICAV-FIS, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 150.603, ici représentée par ViVa Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, agissant comme associé gérant commandité de VIVa SICAV-FIS,

dûment représentée par Frederik Kuiper, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 12 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, intérêts et parts sociales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter sous toutes formes sauf sous forme d'offre publique. Elle pourra émettre sous forme de placement privé seulement, des obligations, bons de caisse et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Buriti 1 S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application selon l'article 16 des Statuts.

Art. 12. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné en tant que gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Les gérants peuvent être nommés, révoqués et remplacés décision de l'assemblée générale des associés, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations (incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B) et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple (incluant l'approbation d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B). Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, téléfax, télégramme, télex ou email).

Art. 16. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 18. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires.

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exception prévue par l'article 69 (2) de la loi datant du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par VIVA SICAV-FIS, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) Est nommée gérant unique:

Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 37.974.

La durée de son mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. KUIPER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44068. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137738/355.

(100158040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

True Global Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.981.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourth of October.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

- 1) Mr. Dusan STOJANOVIC, residing in F-75016 Paris, 113, Avenue Mozart, (France).
- 2) Mr. Thomas COLLISSON, residing in 8, Bay Road, 4062 West Gilgo, W. Gilgo Beach, NY, (United States of America).
- 3) The public limited company governed by the laws of Sweden "Nephtys AB", established and having its registered office in SE-117 58 Stockholm, Sjöviksvägen, 59, (Sweden), represented by Mr Fredrik STENMARK.
- 4) Mr. Julian MARLAND, residing at 4430 Baguio Villas Pokfulam, Hong Kong.
- 5) Mr. Erik ROSEN, residing in NL-1017 CH Amsterdam, Herengracht 560B, (The Netherlands).
- 6) Mr. Denis DAULL, residing in F-92150 Suresnes, 2, Allée Santos Dumont, (France).
- 7) Mr. Daniel POROT, residing in CH-1207 Geneva, 8, rue Terrassière, (Switzerland).
- 8) The public limited company governed by the laws of Sweden "P Sehlin Förvaltning AB", established and having its registered office in SE-702 25 Örebro, Signalgatan, 7, (Sweden), represented by Mr Petter SEHLIN.

9) Mr. Kristian HANSSON, residing in SE- 113 27 Stockholm, Vidargatan, 6, (Sweden).

10) The private limited liability company governed by the laws of Germany "Fat Locust Invest GmbH", established and having its registered office in D-25421 Pinneberg, Hollandweg, 48, (Germany), represented by Mr Jan ANDRESEN.

11) Mr. Dmitri ILINYKH, residing in 1407, Bellevue Way NE, Bellevue WA-98004, (United States of America).

12) The limited liability company governed by the laws of Delaware "Rose Tech Ventures LLC", established and having its registered office in 30 East 23 St - 8th Floor, New York, NY 10010-4439 (United States of America), represented by Mr David S. ROSE.

13) Mr. Bertrand BERULLIER, residing in F-92300 Levallois, 100, rue Chaptal, (France).

The appearing parties sub 2) to 13) are here represented by Mr. Dusan STOJANOVIC, prenamed, by virtue of twelve proxies given under private seal, such proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, acting as said before, has required the officiating notary to enact the articles of incorporation of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "TRUE GLOBAL VENTURES S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company has as corporate purpose to make investments in an amount of approximately EUR 2,000,000.- per year on a steady frequency of possibly around four times per year in start-up companies, incorporated whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, active within but not limited to the internet, the mobile applications or the software sectors.

The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at FORTY-TWO THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (42,200.- EUR), represented by FORTY-TWO THOUSAND TWO HUNDRED (42,200) shares of a par value of ONE EUROS (1.- EUR) each, divided into THIRTEEN (13) ordinary shares (the Ordinary Shares) and FORTY-TWO THOUSAND ONE HUNDRED EIGHTY-SEVEN (42,187) class A "tracker" shares (the Class A Shares) the product of which is dedicated to the acquiring of a shareholding in the share capital of OBAD MOBILE MARKETING SAS, a company incorporated under the laws of France, with registered office at 27, rue Nicolo, 75016 Paris.

For the period foreseen here below, the corporate capital may be increased from its present amount up to TWENTY MILLION EUROS (20,000,000.- EUR) by the creation and issue of additional Ordinary Shares and/or "tracker" shares of

a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, the additional “tracker shares” to be of a specific class of shares depending on the investment they represent in the share capital of the company in which the Company has decided to invest.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 5th anniversary of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the present incorporation deed dated October 4th 2010, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of Ordinary Shares or “tracker” shares to be paid-up in cash. The board of directors shall be authorized, while increasing the subscribed capital, to define the class of “tracker” shares to be allotted to the subscribers of such shares depending on the contemplated investment project.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Art. 6. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 7. The provisions of this article shall apply to every transfer of shares, the transfer being voluntary or forced, for value or for free, between living persons or because of death, whether on full ownership, bare ownership or usufruct of the share.

All the notices made in accordance with the present article shall be made by registered letter, the notice periods being counted as from the next day after the date shown on the postal receipt. The notices shall be validly addressed to the shareholders if sent to their registered address or to the Company's registered office or to the last address mentioned in the shareholder's register. A copy of the document and the possible appendixes shall be compulsorily sent to the chairman of the board of directors.

Any transfer of shares made in violation of this article will not be enforceable against the Company.

The transfer of shares by a natural person to another shareholder, to his spouse or his descendants, or to a company the shares of which are held in majority by the transferring shareholder, whether under living persons or because of death, is free.

The transfer of shares by a moral person to the shareholder who owns the majority of the shares of such moral person, to his spouse or his descendants is free as well. All other transfers shall be submitted to a pre-emptive right of the other shareholders, to be exercised in the following way:

(i) The transferor shall notify to the other shareholders his intent to transfer shares mentioning the number of concerned shares, the name of the candidate transferee, and in case the transfer is subject to consideration, the price and the conditions of this transfer offered by this third party in good faith (the First Notification).

If the transfer is made for free or against a consideration other than in cash, a valuation report of the shares or of the consideration, signed by an auditor or a certified public accountant, shall be annexed to the notice.

Any shareholder willing to exercise his pre-emptive right shall notify his intent to the transferor within two months. Such notice shall indicate the maximum number of shares he intends to purchase. The shareholder exercising his pre-emptive right has to pay the price offered by the candidate buyer.

(ii) At the expiry of the two months period, or before as and when all the shareholders have answered, the transferor shall notify to the shareholders the result of the procedure (the Second Notification).

- If the pre-emptive right has been exercised for the exact amount of shares offered, the transfer to preempting shareholders will be complete as soon as the payment of the shares is made.

- If the pre-emptive right has not been exercised on the whole amount of offered shares, the transferor shall transfer, within a three months period, the shares which have been preempted to the preempting shareholders and the rest of the shares to the candidate transferee, at the notified price and conditions.

- If the pre-emptive right has been exercised on an amount of shares exceeding the number of offered ones, the shares will be allotted to the preempting shareholders prorata the portion of share capital represented by their shares.

(iii) The price of the shares transferred in execution of the pre-emptive right organized under this article is payable within one month following the Second Notification.

III. General Meetings of Shareholders Decision of the Sole Shareholder

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held on the Twentieth of March at 3 pm at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 11. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 13. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 14. The Company will be bound by the joint signature of its three (3) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

V. Supervision of the Company

Art. 15. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of taking into account the following principles:

Class A Shares are entitled to 99.5% of the profit after taxes (dividends, capital gains, liquidation bonuses, management fees, ...) generated by the shareholding in the company OBAD MOBILE MARKETING.

The remainder of 0.5% of the profit after taxes generated by all of the shareholding into which the Company has invested shall be dedicated to the dividend to be distributed to the Ordinary Shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 19. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final Clause - Applicable Law

Art. 20. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory Dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2010.
2. The first General Meeting will be held in the year 2011.
3. The Company takes for its own account, in accordance with article 12bis of the law of August 10, 1915, on commercial companies, the commitments and covenants incorporated in the shareholders' agreement signed by Mr. Dusan STOJANOVIC on behalf of the Company in process of incorporation with its shareholders on October 1st 2010.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the forty two thousand and two hundred (42.200) shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Ordinary Shares	Class A Shares	EUR
1) Mr. Dusan STOJANOVIC:	1	7,999	8,000.-
2) Mr. Thomas COLLISSON:	1	3,999	4,000.-
3) The company "Nephtys AB":	1	3,999	4,000.-
4) Mr. Julian MARLAND:	1	3,999	4,000.-
5) Mr. Erik ROSEN:	1	3,999	4,000.-
6) Mr. Denis DAULL:	1	3,999	4,000.-
7) Mr. Daniel POROT:	1	2,999	3,000.-
8) The company "P Sehlin Förvaltning AB":	1	1,999	2,000.-
9) Mr. Kristian HANSSON:	1	1,999	2,000.-
10) The company "Fat Locust Invest GmbH":	1	1,999	2,000.-
11) Mr. Dmitri ILINYKH:	1	1,999	2,000.-
12) The company "Rose Tech Ventures LLC":	1	1,999	2,000.-
13) Mr. Bertrand BERULLIER:	1	1,199	1,200.-
Total:	42,200		42,200.-

All these shares have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash so that the amount of FORTY-TWO THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (42,200.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary General Meeting

The aforementioned appearing parties, representing the whole of the subscribed share capital, have adopted the following resolutions in the framework of an extraordinary general meeting of shareholders:

- 1) The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) Are appointed as directors:

- Mr. Dusan STOJANOVIC, born on July 23rd, 1969, in Boras Gustav (Sweden), residing in F-75016 Paris, 113, avenue Mozart, (France);

- Mrs. Asa Elisabeth AHLUND, born on February 4, 1980 in Malmö (Sweden), residing professionally in L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse;

- Mr. Fabio GASPERONI, born on August 4, 1978, in Rome (Italy), residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

3) The public limited company "FIN-CONTROLE S.A.", established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg under number B 42.230, is appointed as statutory auditor of the Company.

4) The registered office is established in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

5) The mandates of the directors and of the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2016.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Dusan STOJANOVIC, demeurant à F-75016 Paris, 113, Avenue Mozart, (France).

2) Monsieur Thomas COLLISSON, demeurant à 8 Bay Road, 4062 West Gilgo, W. Gilgo Beach, NY, (United States of America).

3) La société anonyme régie par les lois de Suède "Nephtys AB", établie et ayant son siège social à SE-117 58 Stockholm, Sjöviksvägen 59, (Suède), représentée par Monsieur Frederik STENMARK.

4) Monsieur Julian MARLAND, demeurant à 4430 Baguio Villas Pokfulam, Hong Kong.

5) Monsieur Erik ROSEN, demeurant à NL-1017 CH Amsterdam, Herengracht 560 B, (The Netherlands).

6) Monsieur Denis DAULL, demeurant à F-92150 Suresnes, 2, Allée Santos Dumont, (France).

7) Monsieur Daniel POROT, demeurant à CH-1207 Geneva, 8, rue Terrassière, (Switzerland).

8) La société anonyme régie par les lois de Suède "P Sehlin Förvaltning AB" établie et ayant son siège social à SE-702 25 Örebro, Signalgatan, 7, (Suède), représentée par Monsieur Petter SEHLIN.

9) Monsieur Kristian HANSSON, demeurant à SE- 113 27 Stockholm, Vidargatan, 6, (Sweden).

10) La société à responsabilité limitée régie par les lois d'Allemagne "Fat Locust Invest GmbH", établie et ayant son siège social à D-25421 Pinneberg, Hollandweg, 48, (Allemagne), représentée par Monsieur Jan ANDRESEN.

11) Monsieur Dmitri ILINYKH, demeurant à 1407, Bellevue Way NE, Bellevue WA-98004, (United States of America).

12) La société à responsabilité limitée régie par les lois du Delaware "Rose Tech Ventures LLC", établie et ayant son siège social à 30 East 23 St – 8th Floor, New York, NY 10010-4439 (Etats-Unis d'Amérique), représentée par Monsieur David S. ROSE.

13) Monsieur Bertrand BERULLIER, demeurant à F-92300 Levallois, 100, rue Chaptal, (France).

Les parties comparantes sub 2) à 13) sont ici représentées par Monsieur Dusan STOJANOVIC, préqualifié, en vertu de douze procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "TRUE GLOBAL VENTURES S.A.", laquelle sera régie par

les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet social de faire des investissements d'un montant d'environ 2.000.000,- EUR par an selon une fréquence régulière d'environ quatre fois par an si possible, dans des sociétés "start-ups" constituées au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, actives dans les secteurs de l'internet, de la téléphonie mobile ou du logiciel sans que cette énumération soit limitative.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à QUARANTE-DEUX MILLE DEUX CENTS EUROS (42.200,- EUR), représenté par QUARANTE-DEUX MILLE DEUX CENTS (42.200) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune divisée en TREIZE (13) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et QUARANTE-DEUX MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (42.187) actions "traçantes" de classe A (les Actions de Classe A) dont le produit est affecté à l'acquisition d'une participation dans le capital de OBAD MOBILE MARKETING SAS, société de droit français dont le siège social est établi 27 rue Nicolo, 75016 Paris.

Pour la durée telle que prévue ci-après, le capital social pourra être porté de son montant actuel à VINGT MILLIONS D.EUROS (20.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires, soit Actions Ordinaires, soit actions "traçantes", d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune, les actions "traçantes" supplémentaires étant appelées à être d'une classe d'actions spécifique selon l'investissement qu'elles représenteront au sein du capital de la société dans laquelle la Société a décidé d'investir.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5^{ème} anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du présent acte de constitution daté du 4 octobre 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites sous la forme d'Actions Ordinaires ou d'actions "traçantes" à libérer en espèces. Le conseil d'administration est autorisé, lors des augmentations de capital, à définir la classe d'actions "traçantes" qui sera allouée aux souscripteurs en fonction du projet d'investissement envisagé.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Les dispositions du présent article s'appliquent à tout transfert d'actions, que ce transfert soit volontaire ou forcé, à titre onéreux ou gratuit, entre vif ou à cause de mort, qu'il porte sur la pleine propriété, la nue propriété ou l'usufruit du titre.

Toutes les notifications faites en vertu du présent article sont faites par lettre recommandée, les délais commençant à courir le lendemain de la date figurant sur le récépissé postal. Elles sont valablement adressées aux actionnaires à leur domicile ou siège social ou à la dernière adresse indiquée au registre des actions nominatives de la Société. Une copie du document et des annexes éventuelles est adressée obligatoirement au président du conseil d'administration.

Tout transfert d'actions opéré en contravention avec le présent article sera inopposable à la Société.

Sont libres les transferts par une personne physique à un autre actionnaire, à son conjoint ou à ses descendants, ou encore à une personne morale dont les titres représentatifs du capital sont détenus majoritairement par le cédant, que ce soit entre vifs ou à cause de mort. Sont également libres les transferts par une personne morale à la personne physique qui détient la majorité de ses actions ou à l'épouse ou aux descendant de cette personne physique. Tous les autres transferts sont soumis à un droit de préemption des autres actionnaires qui s'exerce comme indiqué ci-après:

(i) Le cédant notifie aux autres actionnaires son intention de transférer des actions en indiquant le nombre d'actions visées, l'identité du candidat cessionnaire et dans l'hypothèse où le transfert est à titre onéreux, le prix et les conditions de ce transfert offert par ce tiers de bonne foi (ci-après la Première Notification).

Si le transfert est à titre gratuit ou moyennant une contrepartie ne consistant pas en numéraire, il joint à sa notification un rapport d'évaluation des titres ou de la contrepartie, signé par un réviseur ou un expert comptable.

Tout actionnaire qui désire exercer son droit de préemption le notifie dans les deux mois au cédant. Cette notification contient l'indication du nombre maximum d'actions qu'il entend acquérir. L'actionnaire exerçant son droit de préemption est tenu d'acquérir les actions au prix offert par le candidat cessionnaire.

(ii) A l'issue du délai de deux mois, ou préalablement lorsque tous les actionnaires ont répondu, le cédant notifie aux autres actionnaires le résultat de la procédure (ci-après la Seconde Notification).

- Si le droit de préemption a porté sur le nombre exact d'actions offertes, la cession aux actionnaires préempteurs sera parfaite dès paiement du prix des actions.

- Si le droit de préemption n'a pas été exercé sur la totalité des actions offertes, le cédant est libre de céder, dans un délai de trois mois, les actions pour lesquelles le droit de préemption a été exercé aux actionnaires préempteurs et le reste au candidat cessionnaire, au prix et aux conditions qui avaient été notifiées.

- Si le droit de préemption a porté sur un plus grand nombre de titres que les titres offerts, les actions seront attribuées aux actionnaires préempteurs au prorata de leur participation respective dans le capital de la société.

(iii) Le prix des actions transférées en exécution du droit de préemption prévu par le présent article devra être réglé dans le mois suivant la Seconde Notification.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 8. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le vingt du mois de mars à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 11. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature collective de ses trois (3) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

V. Surveillance de la Société

Art. 15. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 16. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net en tenant compte des principes suivants:

Les Actions de Classe A donnent droit à 99,5% du bénéfice après impôt (dividendes, plus-values, bonis de liquidation, management fees, ...) généré par la participation dans la société OBAD MOBILE MARKETING.

Le solde de 0,5% du bénéfice après impôts généré par l'ensemble des participations dans lesquelles la Société a investi sera affecté au dividende distribué aux Actions Ordinaires.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des Statuts

Art. 19. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 20. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

3. La Société reprend à son compte, conformément à l'article 12bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les obligations et engagement pris en vertu de la convention d'actionnaires signée par Monsieur Dusan STOJANOVIC au nom de la Société en formation avec ses actionnaires en date du 1^{er} octobre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les quarante-deux mille deux cents actions (42.200) ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Actions Ordinaires	Actions de Classe A	EUR
1) Monsieur Dusan STOJANOVIC:	1	7.999	8.000,-
2) Monsieur Thomas COLLISSON:	1	3.999	4.000,-
3) La société "Nephtys AB":	1	3.999	4.000,-
4) Monsieur Julian MARLAND:	1	3.999	4.000,-
5) Monsieur Erik ROSEN:	1	3.999	4.000,-
6) Monsieur Denis DAULL:	1	3.999	4.000,-
7) Monsieur Daniel POROT:	1	2.999	3.000,-
8) La société "P Sehlin Förvaltning AB":	1	1.999	2.000,-
9) Monsieur Kristian HANSSON:	1	1.999	2.000,-
10) La société "Fat Locust Invest GmbH":	1	1.999	2.000,-
11) Monsieur Dmitri ILINYKH:	1	1.999	2.000,-
12) La société "Rose Tech Ventures LLC":	1	1.999	2.000,-
13) Monsieur Bertrand BERULLIER:	1	1.199	1.200,-
Total:	42.200		42.200,-

Tous ces actions ont été libérées entièrement par les souscripteurs précités moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de QUARANTE-DEUX MILLE DEUX CENTS EUROS (42.200,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Dusan STOJANOVIC, né le 23 juillet 1969 à Borås Gustav (Suède), demeurant à F-75016 Paris, 113 avenue Mozart, (France);

- Madame Asa Elisabeth AHLUND, né le 4 février 1980 à Malmö (Suède), demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse;

- Monsieur Fabio GASPERONI, né le 4 août 1978 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3) La société anonyme "FIN-CONTROLE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

4) Le siège social est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

119977

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. STOJANOVIC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2010. LAC/2010/43593. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136227/631.

(100155894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Anfico Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.973.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 2010, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2010, Relation: LAC/2010/42467

que les actionnaires prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société anonyme "Anfico Holding S.A.", en liquidation, ayant son siège social à L- 1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 28 septembre 2010 à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136528/17.

(100156794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Ghyzee, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.188.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010136434/10.

(100155735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Tourmaline Investments, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 70, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 155.966.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Benjamin Benedetto, employé, né à Mont Saint Martin (France), le 22/07/1977, demeurant au 70, rue de Merl à L-2146 Luxembourg

Lequel comparant a déclaré vouloir constituer par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle et d'en arrêter les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le Conseil Economique, selon L'article 19(1) f) de la loi d'établissement de 1988, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. La société prend la dénomination de «Tourmaline Investments», société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 15. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 18. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelle.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les 100 (cent) parts ont été souscrites par Monsieur Benjamin Benedetto, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un virement bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Autorisation d'établissement

Le comparant a été informé par le notaire de la nécessité d'obtenir une autorisation d'établissement avant d'entamer son activité commerciale à Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200,.

Résolutions de l'associé unique

Les statuts ainsi établis, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Benjamin BENEDETTO employé, né à Mont Saint Martin (France) le 22/07/1977, demeurant à 70, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

2. Le siège social de la Société est établi au 70, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. BENEDETTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43596. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136221/112.

(100155592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Glimo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 106.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLIMO
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010136435/13.

(100155421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

GLV Finance Hungary Kft., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Acivité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 129.307.

Les comptes annuels de GLV Finance Hungary Vagyonkezelő Kft., maison mère de la Société GLV Finance Hungary Kft., Luxembourg Branch au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 12 octobre 2010.

Signature
Un gérant

Référence de publication: 2010136437/13.

(100155714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Immobilière Joubine S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 14, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 103.567.

Extrait de la réunion de l'associée unique de la société en date du 7 septembre 2010

L'associée unique décide de transférer le siège social:

de L-7220 Walferdange, 27, route de Diekirch
à L-7220 Walferdange, 14, route de Diekirch

Pour extrait conforme
Fiduplan S.A.
Signature

Référence de publication: 2010136447/14.

(100155355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

GLV Finance Hungary Kft., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Acivité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 129.307.

Les comptes annuels de GLV Finance Hungary Vagyonkezelő Kft., maison mère de la Société GLV Finance Hungary Kft., Luxembourg Branch au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 12 octobre 2010.

Signature
Un gérant

Référence de publication: 2010136438/13.

(100155715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

GLV Finance Hungary Kft., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Acivité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 129.307.

Les comptes annuels de GLV Finance Hungary Vagyonkezelő Kft., maison mère de la Société GLV Finance Hungary Kft., Luxembourg Branch au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 12 octobre 2010.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010136439/13.

(100155716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

HLK Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 14, rue Saint Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 69.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Jean-Jacques HOLUKA.

Référence de publication: 2010136440/10.

(100155389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Nouvel Investissement en Technologie S.A. (N.I.T.), Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 73.716.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 août 2010 que:

1. La démission de la société FGS CONSULTING LLC, en date du 9 août 2010, de son poste de Commissaire est acceptée.

2. Est nommée, en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société BF CONSULTING S.à r.l., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B125757 sise au 6 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010136692/18.

(100156461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

HLK Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 14, rue Saint Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 69.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Jean-Jacques HOLUKA.

Référence de publication: 2010136441/10.

(100155392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

HLK Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 14, rue Saint Vincent.
R.C.S. Luxembourg B 69.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Jean-Jacques HOLUKA.

Référence de publication: 2010136442/10.

(100155393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Luxbizz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 138.682.

L'an deux mille dix, le cinq octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «LUXBIZZ S.A.» (ci-après la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.682, constituée suivant acte du notaire Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg reçu en date du 5 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 juin 2008 numéro 1421.

Les statuts ont été modifiés par un acte du notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster reçu en date du 5 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 avril 2010 numéro 770.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Myriam FRANCO, employée privée, ayant son adresse professionnelle à 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Suppression du 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts concernant l'objet social.
2. Divers.

L'assemblée prends la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts concernant l'objet social et d'enlever dans le 2^e alinéa du même article les mots «en outre» en début de phrase.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents Euros (€ 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Francq, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2010. LAC/2010/44445. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137897/48.

(100157810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Ivy Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 149.208.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ivy Luxco I Sarl
Signature

Référence de publication: 2010136443/11.

(100155530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Ivy Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 149.204.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ivy Luxco II Sarl
Signature

Référence de publication: 2010136444/11.

(100155532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

AGW - Transport AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 98.838.

Auszug aus der Außerordentlichen Generalversammlung vom 16. Oktober 2010

1) Die Zeichnungsberechtigung wird wie folgt geändert:

„Die Gesellschaft wird vertreten durch die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates ohne finanzielle Beschränkung“.

2) Die Verwaltungsratsmandate der drei Verwaltungsräte EURO FINANCIAL CONTROL AND TAX CONSULT, Luzia SCHNEIDER und Gerlinde OHLES werden um sechs Jahre verlängert bis zur Generalversammlung im Jahre 2016.

3) Das Mandat vom Gerlinde OHLES als Vorsitzende des Verwaltungsrates wird verlängert bis zur Generalversammlung im Jahre 2016.

4) Das Mandat des Rechnungskommissars Hermann LENZ wird um sechs Jahre verlängert bis zur Generalversammlung im Jahre 2016.

5) Luzia SCHNEIDER wird als Vorsitzende (nicht Mitglied) des Verwaltungsrates, die für die Tägliche Geschäftsführung zuständig war, entlassen.

Weiswampach, den 16. Oktober 2010.

Präsident / Sekretärin / Stimmzähler

Référence de publication: 2010137720/21.

(100157993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

IFC, International Fire Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Ellange, 27, Zone d'Activités Economiques Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 142.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IFC, INTERNATIONAL FIRE CONTROL S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010136445/12.

(100155429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Immobilière Felgen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 17.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010136446/10.

(100155533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Imprimerie de la Cour Victor Buck, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.
R.C.S. Luxembourg B 7.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMPRIMERIE DE LA COUR VICTOR BUCK
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010136448/13.

(100155391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Italiano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 17, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 96.331.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010136449/10.

(100155724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

AMP Capital Redding Investors Global Real Estate Securities Fund SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 140.734.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 23 septembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C. le 27 septembre 2010, LAC/2010/41988, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 31 Z.A. Bourmicht, L-8070 BERTRANGE

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010137724/21.

(100158166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Italiano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 17, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.331.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010136450/10.

(100155726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Italiano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 17, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.331.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010136451/10.

(100155728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

TELITAL PARTECIPAZIONI S.A., Industrie per le Telecomunicazioni, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.677.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72.257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 3 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010139285/34.

(100159420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Italiano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 17, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.331.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010136452/10.

(100155729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

John Driege S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 48.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JOHN DRIEGE S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010136454/12.

(100155384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Kapa Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5690 Ellange, 2, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 143.650.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

B.P. 351 - L-2013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010136455/13.

(100155360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Ramius FOF European Platform, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 58.241.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 29 avril 2010

Il est décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Pierre DELANDMETER, en tant qu'Administrateur de la Société
- de coopter Madame Frédérique LEFEVRE, résidant professionnellement au 8-10 Avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Paul DART
- que Madame Frédérique LEFEVRE terminera le mandat de son prédécesseur
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de ratifier la cooptation de Madame Frédérique LEFEVRE en tant qu'Administrateur.

Certifié conforme et sincère
Pour RAMIUS FOF EUROPEAN PLATFORM
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010136928/19.

(100155342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Kenross Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 48.548.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 août 2010, acte n°363 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2010136456/14.

(100155327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

KOBRA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.587.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.
Kobra (Luxembourg) S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Administrateur

Référence de publication: 2010136457/15.

(100155413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Waren S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.248.

Der alleinige Aktionär der Gesellschaft hat in der am 12. Oktober 2010 stattgefundenen außerordentlichen Hauptversammlung unter anderem folgende Beschlüsse gefasst:

1. Annahme der Rücktritte der Herren Jérôme WUNSCH, Dietmar SCHWENN und Peter HAMACHER von ihrem jeweiligen Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 12. Oktober 2010;
2. Festsetzung der Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrats auf eins (1) mit Wirkung zum 12. Oktober 2010;
3. Bestellung mit Wirkung auf den 12. Oktober 2010 von Herrn François GEORGES, Buchprüfer, geboren am 20. März 1967 in Luxemburg, berufsansässig in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande Duchesse Charlotte, als neues Verwaltungsratsmitglied, mit Mandatsdauer bis zur nächsten Ordentlichen Jahreshauptversammlung, welche im Jahr 2011 abgehalten wird;
4. Annahme des Rücktritts des Buchprüfers, Herrn François GEORGES, mit Wirkung zum 12. Oktober 2010;
5. Bestellung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung VERIDICE S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande Duchesse Charlotte, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 154.843, mit Mandatsdauer bis zur nächsten Ordentlichen Jahreshauptversammlung, welche im Jahr 2011 abgehalten wird, mit Wirkung zum 12. Oktober 2010 als Buchprüfer der Gesellschaft, wobei Herr Jérôme WUNSCH, Geschäftsführer, geboren am 14. Juli 1959 in Luxemburg, den Buchprüfer innerhalb der Gesellschaft permanent vertreten wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, den 13. Oktober 2010.

Référence de publication: 2010137588/25.

(100156937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

KVT coinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 879.340,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010136458/10.

(100155446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Limalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.332.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010136459/10.

(100155745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Vestar International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.051.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72.257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 3 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010139310/34.

(100159421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Linéa 3 Ameublements Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I., route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 43.271.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

B.P. 351 - L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010136460/13.

(100155366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Locamar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.487.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010136461/10.

(100155741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Lorman, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 89.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LORMAN

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010136463/13.

(100155423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Rhein Finanz A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.297.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 2010, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2010, Relation: LAC/2010/42468

que les actionnaires prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société anonyme "Anfico Holding S.A.", en liquidation, ayant son siège social à L- 1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 28 septembre 2010 à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010136733/18.

(100156796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Balanced Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 105.939.

—
Auszug aus dem Generalversammlungs-Protokoll vom 20.08.2010

- Die Generalversammlung beschließt die Bestellung von:

* Herr Jan Lübke als Mitglied und als Vorsitzender des Verwaltungsrates,

* Herrn Udo Göbel als Mitglied und stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates,

* Herr Reimund Knopp als Mitglied des Verwaltungsrates,

* Herr Martin Tillert als Mitglied des Verwaltungsrates, berufsansässig: Elisabethstraße 65, D-40217 Düsseldorf, Deutschland

* Herr Ferdinand Wollscheid als Mitglied des Verwaltungsrates

bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2011 stattfinden wird.

- Die Generalversammlung beschließt die Bestellung von:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 65 477, als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2010 bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2011 stattfinden wird.

- Die Berufsadresse von Herrn Martin Tillert, Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft wurde geändert.

WestLB-Mellon Asset Management (Luxembourg) S.A.

Udo Göbel / Ferdinand Wollscheid

Managing Director / Associate Director

Référence de publication: 2010136979/23.

(100156355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Lugor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 102.873.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUGOR S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010136464/12.

(100155422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Malago Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3642 Kayl, 14, rue Biermecht.

R.C.S. Luxembourg B 75.157.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MALAGO Sàrl

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010136465/12.

(100155395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Mathen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 102.471.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010136466/9.

(100155856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Feil Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 109.276.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique datées du 24 septembre 2010 que:

- le siège social de la société a été transféré du 9B Boulevard Prince Henri , L-1724 Luxembourg au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, avec effet immédiat;

- M. Peter Dickinson, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Mme Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg , M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, M. Fernand Heim, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, M. Philip Godley, administrateur de société ,avec adresse professionnelle au 13 Castle Street , St.Helier, Jersey , Channel Islands JE4 5UT et M. James Saout, administrateur de société ,avec adresse professionnelle au 13 Castle Street , St.Helier , Jersey , Channel Islands JE4 5UT ont été nommés administrateurs avec effet immédiat en remplacement de M. Kamarowsky , M. Federigo Cannizzaro di Belmontino et M. Jean-Marc Debaty démissionnaires.

Pour extrait conforme

Pour Feil Investments S.A.

Référence de publication: 2010137822/21.

(100157922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

MBH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8005 Bertrange, 132, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 79.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MBH

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010136467/13.

(100155424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Medialuz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 65, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 76.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEDIALUZ SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010136468/12.

(100155397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Mustang Frankfurt, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 133.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Alexandra Petitjean et Eric Lechat

Attorneys-in-Fact A

Référence de publication: 2010136469/13.

(100155442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Compagnie Financière de la Clerve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 78.224.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentant permanent de ses administrateurs :

- Monsieur Gerard VAN HUNEN, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l.
- Monsieur Peter VAN OPSTAL, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Konzern S.à.r.l.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Lux Business Management S.à.r.l. / Lux Konzern S.à.r.l.

Représenté par Gerard VAN HUNEN / Représenté par Peter VAN OPSTAL

Référence de publication: 2010136571/16.

(100156283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Elektro Maas & Hahn S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 104, Wäistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 156.065.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am achtundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1) Herr Werner HAHN, Elektromeister, geboren am 30. April 1956 in Mettlach, wohnhaft in D-66693 Mettlach, 14, Kaulenfeldstrasse,
- 2) Herr Sascha MAAS, Prozessleittechniker, geboren am 26. März 1974 in Mettlach, wohnhaft in D-66693 Mettlach, 16A, Kaulenfeldstrasse.

Vorgenannte Parteien haben den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Errichtung, den Betrieb, Unterhalt und die Wartung von Maschinen und Elektroanlagen.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen „ELEKTRO MAAS & HAHN S. à r.l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schengen.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Gesellschaftssitz innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig EURO (125.- EUR).

Alle einhundert (100) Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

1) Werner HAHN, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
2) Sascha MAAS, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
TOTAL: Einhundert (100) Anteile	100

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung unter Lebenden von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Gesellschafterversammlung und mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Übrigen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitest gehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.

119994

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro (1.000.-EUR).

Ausserordentliche Gesellschaftsversammlung

Sodann sind die Komparenten, handelnd wie erwähnt, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zu Geschäftsführern werden ernannt auf unbestimmte Dauer:

- 1) Herr Sascha MAAS, vorbenannt, als technischer Geschäftsführer.
- 2) Herr Werner HAHN, vorbenannt, als administrativer Geschäftsführer.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer. Für Bankgeschäfte bis eintausend Euro (1.000.- EUR) ist jedoch jeder einzelne Geschäftsführer alleine zeichnungsberechtigt.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5440 Remerschen, 104, Wäistrooss.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. HAHN, S. MAAS, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 30 septembre 2010. Relation: REM/2010/1285. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 6. Oktober 2010.

P. SERRES.

Référence de publication: 2010138269/104.

(100157682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Altervest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 83.872.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mademoiselle Stéphanie DELPERDANGE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme «TRUFIDEE» ayant son siège social à L1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 1363,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 27 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme "ALTERVEST", avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 1^{er} octobre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 235 du 12 février 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 26 novembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 109 du 15 janvier 2010;

- que le capital social de la société anonyme ALTERVEST s'élève actuellement à QUATRE CENT DOUZE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (EUR 412.290.000) représenté par VINGT-CINQ MILLE (25.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- que la société anonyme TRUFIDEE, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions;
- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 juin 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'actionnaire unique est investie de l'entière de l'actif de la Société dont notamment une obligation que la société ALTERVEST détient à l'égard de la société de droit anglais B&W Group Limited et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 juin 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à DEUX MILLE EUROS (EUR 2.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DELPERDANGE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43282. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138387/55.

(100158720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Mustang Frankfurt, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Alexandra Petitjean et Eric Lechat

Attorneys-in-Fact A

Référence de publication: 2010136470/13.

(100155457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Mustang Frankfurt, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.035.

Les comptes annuels du 19 octobre 2007 au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Alexandra Petitjean et Eric Lechat

Attorneys-in-Fact A

Référence de publication: 2010136471/14.

(100155468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

CGM Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 125.046.

In the year two thousand and ten, on the first day of October,

Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

CG Real Estate Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in its capacity as management company of Commerz Real Estate Master FC-SIF – CG malls Europe;

hereby represented by Xenia Thomamüller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 September 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single partner of CGM Lux 1 S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of CGM Lux 1 S.à r.l., a limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the “Company”), incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg-city (Grand Duchy of Luxembourg), on 9 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 751 of 2 May 2007 and entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B 125.046.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

To modify article 3 of the articles of incorporation which shall be worded as follows:

"The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings with third party lenders) and exchange of (i) participations in companies the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) real estate, real estate related rights, estates and interests which may, depending on the prevailing form of property ownership in a particular market, include freehold interests, hereditary building rights, land use rights or similar types of real estate interests and/or (y) participations in other companies which have a purpose similar to the purpose of the Company (the “Intermediate Company”) and (ii) real estate, real estate related rights, estates and interests which may, depending on the prevailing form of property ownership in a particular market, include freehold interests, hereditary building rights, land use rights or similar types of real estate interests.

The Company may participate in the incorporation, development, management and control of any Intermediate Company within the structure of Commerz Real Estate Master FCP-SIF – CG malls Europe (the “Fund”), a sub-fund of Commerz Real Estate Master FCP-SIF organised in the form of a specialised investment fund (fonds commun de placement-fonds d’investissement spécialisé) under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company may raise funds in any form except by way of public offer through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investments or by granting any right of whatever nature.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issue of debt or equity securities to any Intermediate Company in which it holds a direct or indirect interest. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any Intermediate Company in which it holds a direct or indirect interest or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations."

and has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The single partner RESOLVES to amend article 3 of the articles of incorporation which shall be worded as follows:

"The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings with third party lenders) and exchange of (i) participations in companies the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) real estate, real estate related rights, estates and interests which may, depending on the prevailing form of property ownership in a particular market, include freehold interests, hereditary building rights, land use rights or similar types of real estate interests and/or (y) participations in other companies which have a purpose similar to the purpose of the Company (the "Intermediate Company") and (ii) real estate, real estate related rights, estates and interests which may, depending on the prevailing form of property ownership in a particular market, include freehold interests, hereditary building rights, land use rights or similar types of real estate interests.

The Company may participate in the incorporation, development, management and control of any Intermediate Company within the structure of Commerz Real Estate Master FCP-SIF – CG malls europe (the "Fund"), a sub-fund of Commerz Real Estate Master FCP-SIF organised in the form of a specialised investment fund (fonds commun de placement-fonds d'investissement spécialisé) under the laws of the Grand-Duché of Luxembourg.

The Company may raise funds in any form except by way of public offer through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investments or by granting any right of whatever nature.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issue of debt or equity securities to any Intermediate Company in which it holds a direct or indirect interest. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any Intermediate Company in which it holds a direct or indirect interest or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first names, civil status and residence, said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède

L'an deux mille dix, le premier octobre,

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

CG Real Estate Luxembourg S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

représentée aux fins des présentes par Xenia Thomamüller, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 22 septembre 2010.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de CGM Lux 1 S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de CGM Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"),

constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg-ville (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 février 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 751, du 2 mai 2007, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-125.046.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement au courant de la décision à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

Modifier l'article 3 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le but de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange de (i) participations dans des sociétés dont l'objet principal est ou sera tel que modifié après l'acquisition d'une telle participation sans délai injustifié la détention (x) de biens immobiliers, droits immobiliers connexes, domaines et participations qui peuvent, en fonction de la forme dominante de la propriété dans un marché particulier inclure la propriété foncière, les droits de construction héréditaires, les droits de jouissance du terroir sur les terres ou des participations immobilières similaires et/ou (y) de participations dans d'autres sociétés qui ont un but similaire au but de la Société (la «Société Intermédiaire») et (ii) des biens immobiliers connexes qui peuvent, en fonction de la forme dominante de propriété dans un marché particulier, inclure la propriété foncière, les droits de construction héréditaires, les droits de jouissance du terroir sur les terres ou des participations immobilières similaires.

La Société peut participer à la constitution, au développement, à la gestion et au contrôle de toute Société Intermédiaire au sein de la structure de Commerz Real Estate Master FCP-SIF

– CG malls Europe (le «Fonds»), un compartiment de Commerz Real Estate Master FCP-SIF structuré sous la forme d'un fonds commun de placement-fonds d'investissement spécialisé de droit Luxembourgeois.

La Société peut lever des fonds par tous moyens excepté par le biais d'offres publiques au moyen d'emprunts sous quelque forme que ce soit ou par émissions de valeurs mobilières ou de titres de créance incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissements ou en accordant des droits d'une quelconque nature.

La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tous emprunts et/ou émission de titres de créance ou de participation à toute Société Intermédiaire dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte. La Société peut également consentir des garanties, mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute Société Intermédiaire dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

La Société peut généralement utiliser toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, taux de change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables Luxembourgeois.»

et a demandé au notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique DÉCIDE de modifier l'article 3 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le but de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange de (i) participations dans des sociétés dont l'objet principal est ou sera tel que modifié après l'acquisition d'une telle participation sans délai injustifié la détention (x) de biens immobiliers, droits immobiliers connexes, domaines et participations qui peuvent, en fonction de la forme dominante de la propriété dans un marché particulier inclure la propriété foncière, les droits de construction héréditaires, les droits de jouissance du terroir sur les terres ou des participations immobilières similaires et/ou (y) de participations dans d'autres sociétés qui ont un but similaire au but de la Société (la «Société Intermédiaire») et (ii) des biens immobiliers connexes qui peuvent, en fonction de la forme dominante de propriété dans un marché particulier, inclure la propriété foncière, les droits de construction héréditaires, les droits de jouissance du terroir sur les terres ou des participations immobilières similaires.

La Société peut participer à la constitution, au développement, à la gestion et au contrôle de toute Société Intermédiaire au sein de la structure de Commerz Real Estate Master FCP-SIF

– CG malls Europe (le «Fonds»), un compartiment de Commerz Real Estate Master FCP-SIF structuré sous la forme d'un fonds commun de placement-fonds d'investissement spécialisé de droit Luxembourgeois.

La Société peut lever des fonds par tous moyens excepté par le biais d'offres publiques au moyen d'emprunts sous quelque forme que ce soit ou par émissions de valeurs mobilières ou de titres de créance incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissements ou en accordant des droits d'une quelconque nature.

La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tous emprunts et/ou émission de titres de créance ou de participation à toute Société Intermédiaire dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte. La Société peut également consentir des garanties, mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer et

accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute Société Intermédiaire dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

La Société peut généralement utiliser toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, taux de change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables Luxembourgeoises.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de cet acte, sont estimés à mille euro (EUR 1.000,-).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, état civil et domicile, cette dernière a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. Thomamüller, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 octobre 2010. Relation: RED/2010/1417. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 19 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138952/189.

(100159231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

NBG Synesis Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.727.

Rectificatif du dépôt L100142749 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 20 septembre 2010

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg
Corporate and Domiciliary Agent

Référence de publication: 2010136472/12.

(100155363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Financière du Sud S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 114.416.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 13 septembre 2010

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Sébastien VACHON et de la société DECIA INVEST S.A. de leurs fonctions d'administrateurs.

- de nommer comme remplaçants, Monsieur Patrick LAISNE DE LA COURONNE, né le 19 février 1973 à Marseille, France et demeurant professionnellement en France, 13567 Marseille Cedex 2, Les Docks Atrium, 10 place de la Joliette ainsi que Monsieur Didier REININGER, né le 02 août 1953 à Parthenay, France et demeurant en France, 86360 Chasse-neuil-du-Poitou, 3, Avenue Gustave Eiffel. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2010137830/21.

(100157717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

ING UKL Loan Investment Co. S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.076.

Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 12 octobre 2010 que:

- la démission de Monsieur Robert Jan Schol en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration a été acceptée avec effet au 12 octobre 2010; et

- Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg a été nommé en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 12 octobre 2010.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2010137094/20.

(100156411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Fiscaltop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 49, route de Clervaux.

R.C.S. Luxembourg B 97.110.

Le bilan et les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 décembre 2008.

Référence de publication: 2010136616/10.

(100156325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

FRS Global S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 119.285.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59808 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010136617/10.

(100156679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

IVESO Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6238 Breidweiler, 11, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.630.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010136649/10.

(100156135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.
